

## ASCV comparative des filières céréalières en Wallonie (Belgique)

Alice Delcour, Florence Van Stappen, Astrid Loriers,  
Virginie Decruyenaere, Philippe Burny, Fabienne Rabier,  
Jean-Pierre Goffart, Didier Stilmant

Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W), Gembloux (Belgique)

### 1. Contexte et problématique

En Wallonie, plus de 60 % des terres arables sont emblavées avec des céréales (DGSIE, 2011). Par ailleurs, le secteur de l'industrie des aliments pour animaux, qui joue un rôle considérable dans le secteur de la première transformation wallonne des céréales, est encore très peu analysé. Ainsi, 45 % du blé wallon est destiné à l'industrie des aliments pour animaux, 25 % à l'industrie des biocarburants, 10 % à la meunerie et, enfin, 1 % à la malterie (Delcour A. et al., 2014). Au vu de la place occupée par cette culture sur le territoire wallon, des changements liés à la nouvelle Politique Agricole Commune et des attentes de la société vis-à-vis du secteur agricole, il nous semble plus que nécessaire de pouvoir analyser les impacts socio-économiques des filières céréalières wallonnes. A l'heure actuelle, il existe peu de cas d'études traitant de filières agrolimentaires dans les pays industrialisés. Devant ces différents enjeux, comparer les impacts sociaux et environnementaux, projetés à l'horizon 2030, de diverses voies de valorisation des céréales prend tout son sens et ce afin de connaître les points critiques auxquels il y aurait lieu d'être attentif. Afin d'atteindre cet objectif, quatre scénarios de valorisation ont été définis à l'horizon 2030. Le premier, le tendanciel, prolonge les tendances de ces 15 dernières années, le deuxième, le « stratégique », optimise les choix sociaux, économiques et environnementaux des filières, le troisième, le « relocalisation », se centre sur l'autonomie d'approvisionnement de la Wallonie, ainsi que sur le développement de nouveaux débouchés. Enfin, le quatrième, le « globalisation », se veut ouvert avant tout sur le marché de l'importation de produits à faible valeur ajoutée, tandis que les productions à haute valeur ajoutée sont encouragées sur le territoire wallon (Van Stappen F. et al., 2014).

### 2. Texte principal

Sur base de l'étude des flux céréaliers wallons et de l'établissement de scénarios de valorisation à l'horizon 2030, une ASCV et une AECV ont été menées afin d'évaluer les impacts socio-économiques et environnementaux des différentes voies de valorisation des céréales. La prise en compte des impacts socio-économiques est

d'ailleurs une thématique d'intérêt croissant en Belgique, puisqu'en 2003, un label social a été créé afin de caractériser les produits et les services belges (Spillemaeckers S., 2007). En ce qui concerne le travail développé pour l'ASCV, les divers acteurs de la filière ont été fortement impliqués, comme suggéré par (Mathe, 2014), et ce afin de pouvoir identifier les catégories d'impact pertinentes à leurs yeux mais également afin de pouvoir définir les données comparables entre entreprises. De plus, au niveau de la Social Hotspot Database, il n'existe pas encore de données spécifiques à la Wallonie. Or, au niveau des filières céréalières la production est essentiellement centrée en Wallonie alors que la transformation a lieu en Flandres (Delcour A. et al., 2014). Il était donc important de pouvoir dissocier les deux régions lors de l'analyse.

L'objectif de l'ASCV est donc d'étudier les impacts socio-économiques de filières de valorisation des céréales à l'horizon 2030. Le système s'étend de la production à la première transformation. Etant donné l'étendue des données à recueillir, il n'a pas été possible d'aller jusqu'à l'étape de consommation. Les sous-catégories d'impact étudiées sont l'emploi local, la sécurité sur le lieu de travail et la répartition de la valeur ajoutée. Les parties prenantes sont les agriculteurs, les entreprises et les travailleurs. Ces choix se sont basés sur la méthodologie UNEP/SETAC (UNEP/SETAC, 2009), sur les priorités mentionnées dans diverses politiques, sur la pertinence de leur utilisation, ainsi que sur la disponibilité des données. Ils ont été validés par les représentants des divers acteurs. Cette démarche de validation par les acteurs permet de s'assurer de l'intégration de thématiques qui ont un sens à leurs yeux (Mathe, 2014). Les données nécessaires à la caractérisation de ses sous-catégories d'impact ont été obtenues sur base d'interviews auprès des producteurs et des transformateurs, ainsi qu'au départ sur les données comptables des entreprises (BCE, 2013). Les interviews auprès des producteurs incluaient la méthodologie Bilan Travail (INRA-SupAgro-Institut de l'Élevage, 2008), afin de connaître le temps disponible pour l'agriculteur en dehors de l'activité agricole, c'est-à-dire pour des activités familiales, ses loisirs, etc.

Au niveau des entreprises, en matière de sécurité, les données étant difficiles à obtenir, il a fallu se baser sur des indicateurs qualitatifs (mesures non obligatoires mises en place ou non, méthode d'apprentissage de la sécurité au sein de l'entreprise, etc.) afin d'évaluer la situation. Au niveau des travailleurs, l'indicateur de Shannon a été utilisé pour résumer l'information relative à la diversité existant au sein de l'entreprise au niveau de l'âge de ses employés, ainsi que de leur niveau de formation de base. Pour les travailleurs, d'autres indicateurs ont également été intégrés, tels que le nombre de kilomètres entre le domicile et le lieu de travail, les salaires, le nombre d'heures de formation, le pourcentage de temps partiel, etc. En ce qui concerne les entreprises, des indicateurs tels que les moyens alloués aux formations, le nombre d'emplois, la relève du personnel, etc., ont également été pris en compte. Lorsqu'une sous-catégorie d'impact est caractérisée par plusieurs indicateurs, ces divers indicateurs peuvent être agrégés sur base d'une consultation des stakeholders.

L'analyse des performances des différents groupes considérés pour ces différents indicateurs et/ou sous-catégories d'impact se base sur une comparaison des médianes entre entreprises. Un diagramme de Kiviati (AGECO, 2012) peut alors être mobilisé afin

d'illustrer les différences existant entre les groupes considérés et ce en partant tant des indicateurs de base (figure 1) ou des sous-catégories d'impact suite à l'agrégation des indicateurs correspondants.

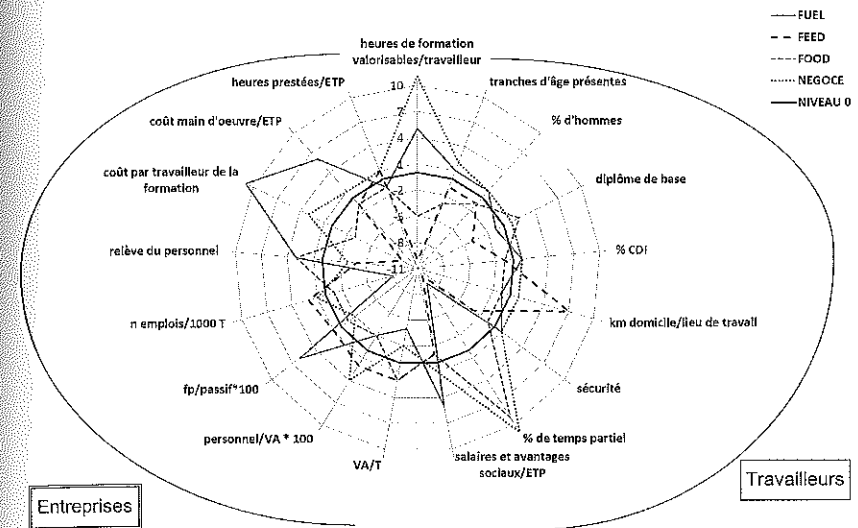


Figure 1 : Comparaison des indicateurs de performances socio-économiques liées à différentes filières d'utilisations des céréales en Wallonie

## Références

- Ageco, 2012. Bilan social de l'industrie de la tourbe horticole.
- BCE, Comptes d'entreprises de 2010 à 2013, 2013, SPF Economie – Banque-Carrefour des Entreprises. Delcour A., Van Stappen F., Gheysens S., Decruyenaere V., et al. 2014. État des lieux des flux céréaliers en Wallonie selon différentes filières d'utilisation. *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, 18(2), 12.
- Dgsie, 2011. Recensements agricoles de 1995, 2000, 2005, 2007, 2008, 2009, 2010. Service Public Fédéral Economie - Direction générale statistique et information économique Bruxelles, Belgique.
- Inra-Supagro-Institut De Lelevage 2008. L'organisation du travail en élevage : enseigner la méthode Bilan Travail.
- Mathe, S. 2014. Integrating participatory approaches into social life cycle assessment: the SLCA participatory approach. *The International Journal of Life Cycle Assessment* 19(8) : 1506-1514.
- Spillemaeckers S., 2007. The Belgian social label: A governmental application of Social LCA 7.
- Unep/Setac, 2009. Guidelines for Social Life Cycle Assessment of Products : Social and socio-economic LCA guidelines complementing environmental LCA and Life Cycle Costing, contributing to the full assessment of goods and services within the context of sustainable development. UNEP-SETAC, UQAM/CIRAIG, Ghent University, Bureau Fédéral du Plan. 104 p.
- Van Stappen F., Delcour A., Gheysens S., Decruyenaere V., et al. 2014. Établissement de scénarios alternatifs de valorisations alimentaires et non alimentaires des ressources céréalières wallonnes à l'horizon 2030. *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, 18(2), 16.